

**Chapitre 42 - Ouvrages en cuir, articles de bourrellerie ou de sellerie, articles de voyage, sacs à main et contenants similaires, ouvrages en boyaux**

1) Au sens du présent chapitre, le cuir naturel comprend également les cuirs et peaux chamoisés (y compris le chamois combiné), les cuirs et peaux vernis ou plaqués et les cuirs et peaux métallisés.

2) Le présent chapitre ne comprend pas :

- a) les catguts stériles et ligatures stériles similaires pour sutures chirurgicales (n°30.06) ;
- b) les vêtements et accessoires du vêtement (autres que les gants, mitaines et moufles) en cuir, fourrés intérieurement de pelleteries naturelles ou factices, ainsi que les vêtements et accessoires du vêtement en cuir comportant des parties extérieures en pelleteries naturelles ou factices, lorsque ces parties excèdent le rôle de simples garnitures (n°43.03 ou 43.04, selon le cas) ;
- c) les articles confectionnés en filet du n°56.08 ;
- d) les articles du chapitre 64 ;
- e) les coiffures et parties de coiffures du chapitre 65 ;
- f) les fouets, cravaches et autres articles du n°66.02 ;
- g) les boutons de manchettes, bracelets et autres articles de bijouterie de fantaisie (n°71.17) ;
- h) les accessoires et garnitures de sellerie ou de bourrellerie (mors, étriers, boucles, par exemple) présentés isolément (Section 15, généralement) ;
- ij) les cordes harmoniques, les peaux de tambours ou d'instruments similaires, ainsi que les autres parties d'instruments de musique (n°92.09) ;
- k) les articles du chapitre 94 (meubles, appareil d'éclairage, par exemple) ;
- l) les articles du chapitre 95 (jouets, jeux, engins sportifs, par exemple) ;
- m) les boutons, les boutons-pression, les formes pour boutons et autres parties de boutons ou de boutons-pression, les ébauches de boutons du n°96.06.

3) a) Outre les dispositions de la Note 2 ci-dessus, le n°42.02 ne comprend pas :

- 1° les sacs faits de feuilles en matières plastiques, même imprimées, avec poignées, non conçus pour un usage prolongé (n°39.23) ;
- 2° les articles en matières à tresser (n°46.02) ;

b) Les ouvrages repris dans les n°42.02 et 42.03 comportant des parties en métaux précieux, en plaqués ou doublés de métaux précieux, en perles fines ou de culture, en pierres gemmes ou en pierres synthétiques ou reconstituées restent compris dans ces positions même si ces parties excèdent le rôle de simples accessoires ou garnitures de minime importance, à condition que ces parties ne confèrent pas aux ouvrages leur caractère essentiel. Si toutefois ces parties confèrent aux ouvrages leur caractère essentiel, ceux-ci sont à classer au chapitre 71.

4) Au sens du n°42.03 l'expression vêtements et accessoires du vêtement s'applique notamment aux gants, mitaines et moufles (y compris ceux de sport ou de protection), aux tabliers et autres équipements spéciaux de protection individuelle pour tous métiers, aux bretelles, ceintures, ceinturons, baudriers et bracelets, mais l'exception des bracelets de montres (n°91.13).

Nomenclature	Libellé	UC	TEC	TVA	RDI	DAC	DAS
420100.00.000	Art. de sellerie ou de bourrellerie pour tous animaux en toutes matières	NMB	30	18	2		2
420211.00.000	Cartables, serviettes et similaire surface ext.r. recouvert de cuir naturel ou verni	NMB	30	18	2		2
420212.00.000	Cartables serviettes et similaires recouvertes de plastiques ou textiles	NMB	30	18	2		2
420219.00.000	Malles, valises, mallettes, autres que du 420211 et 420212	NMB	30	18	2		2
420221.00.000	Sacs à main, surface extérieure en cuir naturel, reconstitué ou verni	NMB	30	18	2		2
420222.00.000	Sacs à main, surface extérieure en feuille de plastiques ou textiles	NMB	30	18	2		2
420229.00.000	Sacs à main autres que du 420211 à 420222	NMB	30	18	2		2
420231.00.000	Articles de poche à surface ext. en cuir naturel, reconstitué ou verni	NMB	30	18	2		2
420232.00.000	Articles de poche, à surface extérieure en feuilles plastiques ou textiles	NMB	30	18	2		2
420239.00.000	Articles de poche à surface ext. en autres matières que le 420231 et 32	NMB	30	18	2		2
420291.00.000	Articles de voyage à surf. ext. en cuir naturel, reconstitué, verni ndnca	NMB	30	18	2		2
420292.00.000	Art. de voyage à surf. ext. recouv. de feuilles plastiques ou textile ndnca	NMB	30	18	2		2
420299.00.000	Boîtes et écrans en toutes matières du 4202 ndnca	NMB	30	18	2		2
420310.00.000	Vêtements et accessoires en cuir naturel ou reconstitué	NMB	30	18	2		2
420321.00.000	Gants, mitaines et moufles de sport en cuir naturel ou reconstitué	NMB	30	18	2		2
420329.10.000	gants de protection	NMB	20	18	2		2
420329.90.000	gants, mitaines et moufles autres que du 420321 et 42032910	NMB	30	18	2		2
420330.00.000	Ceintures, ceinturons et baudriers en cuir naturel ou reconstitué	NMB	30	18	2		2
420340.00.000	Accessoires de vêtement en cuir naturel, reconstitué autre que 420310 à 30	NMB	30	18	2		2
420500.10.000	Articles en cuir naturel ou reconstitué, à usages techniques	TNE	10	18	2		2
420500.90.000	Autres ouvrages en cuir naturel ou reconstitué	TNE	30	18	2		2